



M^e Paul Germain
notaire et conseiller
juridique

2559, boul. du Curé-Labelle
Tél. : 450 224-5080
Télec. : 450 504-5085
www.paulgermain.com

Le testament et le personnel infirmier

L'infirmière qui ne pouvait hériter ou la nullité des legs faits aux personnes œuvrant dans le domaine de la santé. Votre vieil oncle riche habite dans un centre d'hébergement où il s'est lié d'amitié avec une jeune infirmière, un peu trop à votre goût. Vous avez peur que le comportement de cette dernière ne soit pas tout à fait désintéressé. Vous redoutez que votre oncle modifie son testament au profit de cette bonne âme et vous déshérite.

Vous ne voyez pas d'autre solution que de changer votre oncle d'établissement. Votre notaire vous dit que vous vous en faites pour rien et il a bien raison.

L'article 761 du Code civil du Québec rend nul tout legs fait à une personne œuvrant dans un établissement de santé; il crée une présomption de captation, de fraude lorsque les conditions qu'il prévoit sont remplies et entraîne la nullité de la disposition.

Pour que la nullité s'applique, trois conditions sont nécessaires :

- le legs a été fait au propriétaire, à l'administrateur ou au salarié d'un établissement ou d'un membre d'une famille d'accueil;
- ce légataire n'est pas le conjoint ou un proche parent du testateur;
- et enfin, le testament a été fait à un moment où le testateur était soigné ou recevait des services dans l'établissement en question.

Bien que la question soit controversée, il semble qu'il fasse donner un sens large à l'expression « famille d'accueil ». Cette expression devrait s'appliquer à toutes les personnes hébergées qui vivent en résidence moyennant une rétribution et qui reçoivent des soins ou des services, de l'aide ou de l'assistance et une surveillance.

Vous demeurez méfiant. Vous vous dites que vous ne voulez pas aller devant les tribunaux si votre oncle a fait un testament avantageant son infirmière. Vos craintes ne sont pas fondées.

En effet, la nullité du legs fait à la jeune infirmière serait automatique. L'article 761 du Code civil du Québec dispense celui qui invoque la disposition d'avoir à établir que le testateur a fait l'objet de malversations; en ce sens, il établit en quelque sorte une preuve de manœuvres malhonnêtes contre le légataire, en raison de sa situation privilégiée par rapport au testateur. Celui qui soulève la nullité du legs n'a donc qu'à prouver les conditions ci-dessus énumérées en a), b), et c).

Par ailleurs, si tous les critères ci-dessus mentionnés ne sont pas satisfaits, cela ne signifie pas nécessairement que le legs soit à l'abri de toute contestation. Par exemple, si votre oncle retourne à la maison et fait son testament au profit de la jeune infirmière 2 mois après avoir quitté l'établissement où il recevait des soins, l'article 761 du Code civil du Québec ne s'appliquera pas.

Mais rien n'empêche en effet d'attaquer la validité du legs en plaçant que l'oncle a été victime de captation, de manœuvres malhonnêtes pour amener votre oncle à faire un legs à l'infirmière. Dans la mesure où des preuves selon lesquelles le consentement du défunt a été effectivement vicié par les gestes du légataire, la Cour pourra probablement conclure à la nullité du legs.

Votre oncle vous annonce qu'il se marie avec elle... ça c'est une autre histoire.

Not' Journal — Jean-Guy Joubert

L'été et les vacances estivales sont enfin à notre porte.

Gare de Prévost

Beaucoup d'activités ont marqué la fin de semaine du 16 juin dernier à la gare de Prévost. Tout d'abord, le début du projet-pilote du marché public de la gare, la cinquième édition de la grande journée des petits entrepreneurs, le lancement du piano public et de deux nouveaux circuits patrimoniaux, et, l'ouverture de la Microbrasserie Shawbridge. Un bel été d'activités en perspective à la gare de Prévost.

Politique

À l'approche de l'élection provinciale à l'automne, les candidats du

nouveau comté de Prévost s'activent et profiteront de l'été pour multiplier les rencontres et leurs présences à différents événements.

Notre journaliste Valérie Lépine nous présente une entrevue avec Marquerite blais, candidate de la Coalition Avenir Québec.

Un portrait du député Claude Cousineau qui tire sa révérence après plus de 40 ans de vie politique.

Bonne lecture, bon été et joyeuses fêtes de la Saint-Jean et du Canada!

Pour l'été 2018

Charles Mathieu, journaliste stagiaire

Étudiant de deuxième année au baccalauréat en journalisme à l'Université du Québec à Montréal, Charles s'intéresse à l'actualité sous tous ses angles. Économie, politique, arts, nouvelles internationales, nationales et municipales; tout y passe. Passionné par le journalisme et la recherche, Charles souhaite écrire sur tout ce qui est d'intérêt public pour la population des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.



Charles Mathieu

Ce stage lui permettra de parfaire ses connaissances sur le journalisme communautaire et sur les activités se déroulant dans le coin de pays où il réside depuis maintenant six ans. Ayant déjà commencé avec le dossier sur le pont Shaw, il continuera d'entrer en contact avec les citoyens pour comprendre les enjeux les concernant. Vous le verrez sûrement dans plusieurs événements avec son calepin à la main, prêt à vous rencontrer.

Courriel: charlesmathieu@journaldescitoyens.ca

Pour une école secondaire à Prévost

La mobilisation se poursuit



Vincent Léonard et son fils en discussion sur le quai de la gare

Mardi 19 juin, les personnes concernées par l'implantation d'une école secondaire à Prévost ont été invitées à se présenter au Conseil des commissaires à Saint-Jérôme. Ce n'est qu'un exemple de mobilisation citoyenne demandée aux membres. Les jeunes aussi s'impliquent, ils ont produit une vidéo que vous retrouvez sur YouTube: <https://youtu.be/rVMj2M5leWk>

De plus, Vincent Léonard et ses enfants font aussi la promotion dans une capsule vidéo que vous pouvez visionner à partir du site Internet: www.ecolesecondaireprevost.org

L'opération pétition continue, plus de 6000 signatures ont été amassées à ce jour. Pour les pétitionnaires, une école de proximité n'est pas un rêve, mais un véritable besoin.

Journal citoyens



www.journaldescitoyens.ca

Mission :

Le Journal des citoyens est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostoises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du Journal des citoyens.

AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le Journal des citoyens.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

On ne peut utiliser des textes ou des photographies sans autorisation du Journal.

La conception des annonces du Journal des citoyens est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des annonces est interdite sans la permission écrite du Journal.

Les Éditions prévostoises
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél. : 450 602-2794

Rédacteur en chef et directeur :

Michel Fortier, rédacteur en chef
tél. : 450 602-2794
redaction@journaldescitoyens.ca
www.journaldescitoyens.ca

Conseiller juridique :

Benoît Guérin
bguerin@journaldescitoyens.ca

Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :
Jean-Guy Joubert président, Jean-Guy Héon trésorier, Yvan Gladu vice-président, Carole Bouchard secrétaire, Benoît Guérin, Gilbert Tournant, Odette Morin, Isabelle Neveu, Marc-Aurèle Filion, Georges Carlevaris, Diane Brault, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Jasmine Valiquette, Louise Guertin, Jacinthe Laliberté, Luc Brousseau, Sylvie Prévost et Gisèle Bart.

Révision des textes :

Jacinthe Laliberté, Valérie Lépine, Charles Mathieu, Mathieu Pagé et Gleason Théberge.

Journalistes :

Valérie Lépine: vlépine@journaldescitoyens.ca
Mathieu Pagé: mathieu.page@journaldescitoyens.ca
Charles Mathieu: charlesmathieu@journaldescitoyens.ca

Webmestre :

Marc-Aurèle Filion: marco@journaldescitoyens.ca
Isabelle Neveu: isa.neveu@journaldescitoyens.ca

Facebook: [journaldescitoyens](http://journaldescitoyens.ca)
Club Ado média



788, rue Shaw,
Prévost

Tél : 450-224-2507

maisonentraideprevost@videotron.ca

Projet estival

À titre de projet pilote, un petit jardin vient de naître à la MEP. Légumes et fines herbes serviront à nos cuisines collectives et/ou banques alimentaires. Merci à Audrey Bernier, de la Ville de Prévost, ainsi qu'à notre bénévole Aviram Müller de leur implication. Vous désirez voir son évolution, suivez-nous sur Facebook.

Bénévoles recherchés

En cette période de l'année où les dons de vêtements et objets de toutes sortes affluent, nous avons grand besoin de nouveaux bénévoles au triage. Les blocs de bénévolat sont de trois heures par jour, soit de 9 h à 12 h ou 13 h à 16 h ou encore la journée complète. Vous

êtes intéressés à vivre une nouvelle expérience en toute convivialité, contactez Michèle au 450-224-2507. Bienvenue aux étudiants.

Horaire estival 2018

Fermeture de nos locaux

Lundi, 25 juin (St-Jean-Baptiste)

Lundi, 2 juillet (Fête du Canada)

Du 22 juillet au 4 août incl. (vacances estivales)

Lundi, 3 septembre (Fête du Travail)

Notez que nous serons fermés le samedi, du 23 juin au 1^{er} septembre incl.

Bon été et bonnes vacances à tous!



Un petit jardin vient de naître. Merci à Audrey Bernier, de la Ville de Prévost, ainsi qu'à notre bénévole Aviram Müller de leur implication. Nous vous tiendrons au courant de son évolution tout au cours de l'été.

Heures d'ouverture

Comptoir familial, friperie et entrepôt

Lundi : 13 h à 15 h 45 (voir horaire estival)

Mardi au vendredi : 9 h à 11 h 45 et 13 h à 15 h 45

Samedi matin : 9 h à 11 h 45 (voir horaire estival)

Dépôt de meubles et articles divers

Tous les jours de 9 h à 16 h (fermé de 11 h 45 à 13 h)

Dimanche : AUCUN DÉPOT.

Dépôt de vêtements : En tout temps, dans les deux contenants bleus extérieurs.



Suivez-nous sur Facebook et devenez amis avec nous

www.maisonentraideprevost.org

Direction artistique et infographie: Carole Bouchard
infographie@journaldescitoyens.ca

Représentante publicitaire :

Lise Pinard, tél. : 450 335-1678
lisepinard@journaldescitoyens.ca

Petites annonces :

Fernande Gauthier, tél. : 450 224-1651
fergau@journaldescitoyens.ca

Imprimeur : Hebdo Litho

Tirage certifié : 10 700 exemplaires

Distribution : Postes Canada : médiaposte

Dépôt légal :

- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal des citoyens

Le Journal des citoyens reçoit l'appui de :

Culture
et Communications

Québec



«Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense» Sacha Guitry